



MAIRIE de SAIGNON

VAUCLUSE

INFORMATION

Rentrée scolaire 2017/2018

ACCUEIL ÉCOLE

CLASSES PRIMAIRE

CP CE1,
CE2, CM1, CM2 } **Lundi 04 septembre 2017 :**
Accueil des élèves de 8h50 à 9h00.

CLASSES MATERNELLE

La rentrée des petites sections se fera uniquement sur la matinée le lundi 04 septembre. Les autres sections débuteront à 13h20 le lundi 04 septembre. Vous trouverez la répartition des différentes sections sur le tableau d'affichage situé à l'école.

Jours	Lundi 04/09		Mardi 05/09
	Matin	Après-midi	
Classes			
Petite Section	De 8h50 à 12h00		Toutes sections
Moyenne Section		De 13h20 à 16h30	
Grande section			

Pas de cantine pour les enfants de maternelle le lundi 04 septembre

TRANSPORT SCOLAIRE

👉 **NOUVEAUX INSCRITS** : la demande d'abonnement du transport scolaire est à retirer à la mairie. Fournir 1 photo d'identité. Tarif annuel : **115 € par chèque à l'ordre du trésor public**

👉 **ANCIENS INSCRITS** : l'imprimé de demande vous a été envoyé par courrier. Vous devez le remplir, joindre 1 photo d'identité et venir en mairie pour déposer votre dossier avant le 10 juillet.

⚠️ ! Attention le tarif annuel à régler est de : **115 € en un seul chèque à l'ordre du trésor public**

Gratuité pour les familles à revenus modestes :

Le Département du Vaucluse peut accorder la gratuité à partir du primaire.

Le barème d'attribution ainsi que le formulaire de demande sont disponibles à l'accueil de la mairie. Dossier à déposer **avant le 30 avril 2018**.

Les enfants dont les parents sont allocataires du RSA bénéficieront de la gratuité sur justificatifs.

Nous vous rappelons qu'il n'y a pas de ramassage scolaire le mercredi midi.
Pour les enfants de maternelle et primaire, la présence d'un parent est obligatoire aux points d'arrêts.

CANTINE

L'inscription au service de restauration scolaire s'adresse aux enfants fréquentant l'école communale. Elle implique que les parents remplissent la fiche de fréquence, ci-dessous, et la retournent à l'accueil de la Mairie **avant le 24 juillet 2017** ainsi que le règlement intérieur cantine.

↳ **Facturation** : A chaque période de vacances scolaires, un avis de paiement est envoyé directement par le trésor public. Cet avis correspond au nombre de repas pris par l'enfant.

Prix du ticket-repas 2017/2018: **3,25 €**. **Aucun paiement ne sera reçu en mairie.**

Les dossiers des familles en situation d'impayés ne pourront être acceptés qu'après régularisation de leurs factures.

↳ **Fréquentations** :

Pour les fréquentations régulières, la fiche de fréquence, ci-jointe, est à nous retourner dûment complétée. Vous aurez le choix entre 1 ; 2 ; 3 ; 4 jours réguliers par semaine.

Pour les fréquentations exceptionnelles, l'inscription se fait le matin même sur un cahier prévu à cet effet dans l'entrée de l'école. La fiche de fréquentation est à nous retourner complétée uniquement avec la partie n°2/Coordonnées.

Pour les enfants dont les parents sont divorcés, garde alternée, séparés...un jugement de divorce ou autre pièce justificative devra être fourni. Tout changement de situation familiale ou professionnelle doit être porté à la connaissance de la mairie dans les plus brefs délais.

Les familles aux revenus modestes pourront présenter une demande d'aide à la Mairie.



FICHE DE FRÉQUENCE CANTINE

1/ FRÉQUENTATIONS :

Cochez la case correspondant aux jours de présence de votre enfant

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

2/ COORDONNÉES :

NOM et Prénom de l'enfant : _____

Classe : _____ N°CAF : _____

	MÈRE	PÈRE
NOM Prénom		
Téléphone		
Adresse mail		
Adresse complète		
Adresse facturation (<i>Si séparation des parents. Cocher la case correspondante</i>)		

Date :

Signatures :

ACCUEIL EXTRA SCOLAIRE – Centre aéré « Ludo Soleil Lavande »

La capacité maximale d'accueil étant de 20 enfants pour les petites vacances (8 places pour les moins de 6 ans, et 12 places pour les plus de 6 ans), et de 40 enfants pour les vacances d'été (16 places pour les moins de 6 ans 24 places pour les plus de 6 ans), **les places sont limitées.**

↳ **Facturation** : La facturation du centre aéré est déterminée en fonction du quotient familial, c'est pourquoi votre n° allocataire CAF est indispensable. Si vous n'êtes pas affiliés à la CAF, vous devez nous fournir votre avis d'imposition. **En l'absence de ces informations nous serons dans l'obligation de facturer la tranche maximale.**

Les dossiers des familles en situation d'impayés ne pourront être acceptés qu'après régularisation de leurs factures.

Les familles aux revenus modestes pourront présenter une demande d'aide à la mairie.

Dégrèvement de 20% pour le 2^{ème} enfant inscrit et de 30% à partir du 3^{ème} enfant inscrit.

Tarifs à la semaine :

Quotient familial	Saignon			Extérieur		
	<i>Pour 1 enfant inscrit</i>	<i>Pour 2 enfants inscrits</i>	<i>Pour 3 enfants inscrits</i>	<i>Pour 1 enfant inscrit</i>	<i>Pour 2 enfants inscrits</i>	<i>Pour 3 enfants inscrits</i>
≤ 400	25,00 €	45,00 €	62,50 €	40,00 €	72,00 €	100,00 €
401 à 796	40,00 €	72,00€	100,00 €	55,00 €	99,00 €	137,50 €
797 à 1196	55,00 €	99,00 €	137,50€	70,00 €	126,00 €	175,00 €
≥ 1197	70,00 €	126,00 €	175,00 €	85,00 €	153,00 €	212,50 €

Pour plus de renseignements, s'adresser à Jean-Marc PARISI (06 68 14 46 15)

↳ Nouveauté pour cette année une tarification à la journée est proposée sous certaines conditions. La capacité d'accueil étant limitée, **les dossiers déposés dans les délais pour des enfants inscrits à la semaine et pour plusieurs semaines consécutives seront prioritaires.**

Tarifs à la journée :

La tarification à la journée inclut les activités, le repas de midi et le goûter.

Quotient familial	Tarif Saignonnais (lieu de domiciliation)	Tarif Extérieur (lieu de domiciliation)
≤ 400	8,00 €	11,00 €
401 à 796	11,00 €	14,00 €
797 à 1196	14,00 €	17,00 €
≥ 1197	17,00 €	20,00 €

Pour plus de renseignements, s'adresser à Jean-Marc PARISI (06 68 14 46 15)

ACCUEIL EXTRA SCOLAIRE – Mercredi matin

Afin de pallier à la matinée de classe suite au retour de la semaine scolaire de 4 jours, la municipalité met en place un accueil extra scolaire le mercredi matin. Les places sont limitées à **8 enfants** (tout âge confondu).

L'accueil est assuré de 7h30 à 12h30. L'inscription est effectuée pour une année scolaire.

↳ **Facturation** : A chaque période de vacances scolaires, un avis de paiement est envoyé directement par le trésor public.

La facturation du centre aéré est déterminée en fonction du quotient familial, c'est pourquoi votre n°allocataire CAF est indispensable. Si vous n'êtes pas affiliés à la CAF, vous devez nous fournir votre avis d'imposition. **En l'absence de ces informations nous serons dans l'obligation de facturer la tranche maximale.**

Les dossiers des familles en situation d'impayés ne pourront être acceptés qu'après régularisation de leurs factures.

Quotient Familial	Tarifs Saignonnais			Tarifs Extérieurs		
	Pour 1 enfant inscrit	Pour 2 enfants inscrits	Pour 3 enfants inscrits	Pour 1 enfant inscrit	Pour 2 enfants inscrits	Pour 3 enfants inscrits
Inférieur à 401	2,00 €	1,60€	1,40€	3,00€	2,40€	2,10€
401 à 796	3,00 €	2,40€	2,10€	4,00€	3,20€	2,80€
797 à 1196	4,50 €	3,60€	3,15€	6,00€	4,80€	3,15€
Supérieur à 1197	6,00 €	4,80€	4,20€	7,50€	6,00€	5,25€

Dégrèvement de 20% pour le 2^{ème} enfant inscrit et de 30% à partir du 3^{ème} enfant inscrit.

Pas de cantine, ni de ramassage scolaire.

Documents à fournir pour l'inscription:

- ↳ Dossier inscription (à remplir sur place)
- ↳ Photocopie carnet de vaccination
- ↳ Attestation d'Assurance
- ↳ N° sécurité sociale
- ↳ N° Caf ou Msa

Pour tout renseignement : Jean-Marc PARISI - 06 68 14 46 15

**Les inscriptions se dérouleront en mairie,
du 24 juillet au 25 août, de 9h00 à 12h.
Places limitées à 8.**

ACCUEIL PERISCOLAIRE – Garderie « La Ludo »

Structure habilitée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

↳ **Facturation** : A chaque période de vacances scolaires, un avis de paiement est envoyé directement par le trésor public.

La facturation du centre aéré est déterminée en fonction du quotient familial, c'est pourquoi votre n°allocataire CAF est indispensable. **Si vous n'êtes pas affiliés à la CAF, vous devez nous fournir votre avis d'imposition. En l'absence de ces informations nous serons dans l'obligation de facturer la tranche maximale.**

Les dossiers des familles en situation d'impayés ne pourront être acceptés qu'après régularisation de leurs factures.

Quotient Familial	Tarifs à la présence
Inférieur à 401	0,60 €
401 à 796	0,90 €
797 à 1196	1,10 €
Supérieur à 1197	1,30 €

L'accueil des enfants est assuré :

- le matin de 7h30 à 8h50 (14 enfants)
- le soir de 16h30 à 18h00 (32 enfants)

Les places sont limitées.

« La Ludo » est située à l'étage de l'école

**Inscription le 04 septembre à partir de 7h30 à « La Ludo »
Aucune inscription ne sera prise par téléphone.**

Documents à fournir pour l'inscription:

- ↳ Dossier inscription (à remplir sur place)
- ↳ Photocopie carnet de vaccination
- ↳ Attestation d'Assurance
- ↳ N° sécurité sociale
- ↳ N° Caf ou Msa

Pour plus de renseignements, s'adresser à Jean-Marc PARISI (06 68 14 46 15)

Dossier info rentrée / PIÈCES À FOURNIR

Pour les structures au nombre de places limitées*, l'inscription ne sera validée qu'une fois le dossier réputé complet.

Transport scolaire

- Demande d'abonnement
- 1 Photo
- Règlement de 115€ par chèque à l'ordre du Trésor Public

Cantine (Avant le 24/07)

- Fiche fréquence
- Règlement cantine
- Jugement de divorce, séparation...si parents divorcés

Accueil Extra scolaire « Ludo Soleil Lavande »- Centre aéré (vacances)*

- Dossier à retirer en auprès du directeur
- Photocopie vaccin
- Assurance
- N° sécurité sociale
- N° allocataire CAF ou MSA

Accueil Extra scolaire (mercredi matin)*

- Dossier à retirer en mairie à partir du 24/07
- Photocopie vaccin
- Assurance
- N° sécurité sociale
- N° allocataire CAF ou MSA

Accueil périscolaire « La Ludo » (garderie matin et soir)*

- Dossier inscription à remplir sur place à, partir du 04 septembre
- Photocopie vaccin
- Assurance
- N° sécurité sociale
- N° allocataire CAF ou MSA